LES ASCLÉPIADES

Bulletin de l'Association des retraités et allocataires de la C.A.R.M.F. de la Région Nord-Picardie
Siège social : 2, rue de la Collégiale - 59000 LILLE

Janvier 2008 N° 45

Rédacteur - Directeur de la publication : Docteur Marcel HÉRAUD

LETTRE OUVERTE A...

Voici le texte de la lettre que notre Président Régional a adressée à tous les Députés des départements couverts par notre Association : Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Oise, Somme.

Lettre concernant notamment la défense de l'A.S.V. "Avantage Social Vieillesse", une des trois composantes de notre retraite, soit 39 % de celle-ci.

Madame, Monsieur,

Nous sommes inquiets pour l'avenir de nos retraites menacées par un possible non-respect par les Pouvoirs-Publics des engagements pris à l'égard des professions médicales ayant exercé sous régime conventionnel (l'écrasante majorité des praticiens français).

En effet, en 1972, les médecins qui acceptaient de pratiquer des honoraires négociés opposables (convention médicale sous tutelle de l'état) se sont vus octroyer une retraite complémentaire dite ASV (Avantage Social Vieillesse) qui devait leur assurer une retraite équivalente à 1055 Consultations Conventionnelles après 35 ans de carrière professionnelle.

La participation des Caisses de Sécurité Sociale au financement de l'ASV (2/3 de la cotisation) était une compensation à la réglementation du niveau des honoraires.

Depuis 1999 la valeur du point ASV a été "gelée" et du fait de l'inflation il a perdu 17 % de son pouvoir d'achat.

Des nouvelles baisses seraient envisagées selon nos informations.

Les médecins retraités ne peuvent accepter que gouvernement et organismes sociaux ne respectent pas leurs engagements, alors qu'eux-mêmes ont pendant toute la durée de leur activité professionnelle, strictement respecté les leurs.

C'est pourquoi nous en appelons aux représentants de la Nation.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous expliciter la complexité de ce régime de retraite servi par la CARMF :

- Le Régime de Base représente	19 % du montant global de la retraite
- Un Régime Complémentaire	42 % du montant global de la retraite
- Le Régime dit ASV	39 % du montant global de la retraite

Le montant global moyen n'a rien d'extravagant (2.460 euros par mois, moins 7 % de charges sociales et 1.100 euros par mois pour la pension de réversion).

Aujourd'hui, la plupart des médecins concernés par cet engagement national sont retraités ou le seront dans un proche avenir ; la baisse de la valeur du point de l'A.S.V. entrainerait pour eux une spoliation inacceptable.

Convaincu que notre démarche retiendra tout votre intérêt, nous vous assurons de notre profonde considération.

Docteur Claude CHANDELIER
Président

Le Président et les Membres du Bureau de l'Association présentent à leurs Confrères, à leurs Épouses et aux Veuves de Médecins leurs Meilleurs Vœux pour l'An 2008